

Séance ordinaire du Conseil communal du 29.09.2025

Présidence : Christophe Blanc

Procès-verbal 29/2025

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour du 29 septembre 2025
2. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025
3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal
4. Démissions/élections au Conseil communal et/ou dans les commissions
5. Préavis n° 13/2025 : Règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
6. Préavis n° 14/2025 : Adoption du Plan d'affectation Praz-Prévôt et de son règlement
7. Préavis n° 15/2025 : Demande de dépense extrabudgétaire de CHF 200'000.- TTC pour la remise en état du sol de la salle de gym du Rionzi
8. Préavis n° 16/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026
9. Commission consultative d'urbanisme (CCU) – Rapport d'activité 2024-2025
10. Postulat Barry Lopez « La sécurité, une priorité montaine »
11. Postulat Antoinette Emery « Le Mont est-il bikeable ? »
12. Postulat Frédérique Beauvois « Coup de pouce aux parents : Alléger les frais de baby-sitting pour booster l'engagement citoyen »
13. Interpellation Yves-Daniel Essomba « Pour une action communale contre les violences à huis clos »
14. Interpellation Natalie Betscha « Prévenir plutôt que guérir, en matière de sécurité sur la route »
15. Interpellation Stéphane Simon « Recours Valleyre et transparence »
16. Interpellation Antoine Chamot « Avenir de la Société de pétanque du Mont-sur-Lausanne »
17. Interpellation Jean-Pierre Moser « Interpellation urgente concernant la procédure de consultation relative aux modifications des ordonnances fédérales en matière de limitation de vitesse : quels effets sur les projets communaux et quel positionnement de notre commune ? »
18. Communication de la Municipalité
19. Communication du Président et du bureau
20. Propositions individuelles et divers

Le Président, **Christophe Blanc**, ouvre la séance à 20h00 à la salle du Conseil communal, et salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les membres du Conseil communal, l'huissière et la secrétaire, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les membres du public présents.

Sont présents : 57 Conseillères et Conseillers

Sont excusés : Mme Véronique Blanc et MM. Rolf Schneider, Jean-Pascal Blanc, Giuseppe Mantovani, Aydin Durmaz, Alain Chabloz et Rafael Fernandez

Absent :

Démission : M. François Bezençon – qui n'est pas remplacé à ce jour

Le quorum est atteint.

Le Président invoque la protection divine sur les débats du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour du 29 septembre 2025

Ajout au point 17

- **Interpellation de M. Jean-Pierre Moser** « Interpellation urgente concernant la procédure de consultation relative aux modifications des ordonnances fédérales en matière de limitation de vitesse : quels effets sur les projets communaux et quel positionnement de notre communale ? »
- **L'ordre du jour tel que modifié est accepté à la très large majorité**

Acceptent : 51 Refuse : 1 Abstentions : 4

La numérotation est décalée en fonction.

2. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025

Modifications.

Point 16 : Communication de M. Jean-Marie Urfer, municipal Éducation, culture et proximité

- M. Jean-Marie Urfer informe que plusieurs tables rondes ayant pour thème **le sport au féminin** auront lieu à l'aula du Mottier en marge de l'Euro féminin 2025.

Point 8 : Préavis n° 10/2025 – Lecture des conclusions du rapport de majorité de la COFIN par M. Olivier Balmer

- qui recommande au Conseil communal à **cinq membres sur sept...** et non à cinq membres contre sept.
- **Le procès-verbal du 23 juin 2025 tel que corrigé est accepté à l'unanimité.**

3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal

Rien à signaler.

4. Démissions/élections au Conseil communal et/ou dans les commissions

Le bureau du Conseil a reçu la démission¹ du Conseil communal et de la COGEST de **M. François Bezençon** (UDC) pour le 31 août 2025.

De plus, **M. Fabio Cappelletti** a informé le bureau de sa sortie avec effet immédiat du groupe UDC et Indépendant de droite en date du 15 septembre 2025². A noter qu'il est également démissionnaire de la COFIN. Il siégera dorénavant au sein du Conseil communal en tant que « sans groupe ».

A ce jour, le groupe UDC n'a plus de vient-ensuite et n'a, pour le moment, pas obtenu le nombre de signatures nécessaire pour le remplacement de M. Bezençon. Des précisions à ce sujet seront données sous le point 19. Communication du Président et du bureau.

5. Préavis n° 13/2025 : Règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Le préavis ainsi que le rapport de commission se trouvent sur le site internet communal.

M. Philippe Hayward donne lecture des conclusions du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal par quatre voix pour, une abstention et deux voix contre, d'approuver le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance tel qu'amendé. En effet, la commission demande à la Municipalité de revoir la mise en forme du règlement, la table des matières et les incohérences de ses articles.

M. Jean-Pierre Moser comprend qu'il n'y a pas d'obligation à avoir un règlement pour les caméras de vidéosurveillance mais qu'il s'agit d'avoir un règlement seulement lorsque l'on souhaite installer un tel dispositif. Il semblerait qu'au Mont, il y en ait déjà mais elles ne fonctionnent pas.

M. Jean-Marie Urfer, municipal Éducation, culture et proximité, confirme l'obligation d'avoir un règlement lorsqu'on met en place un système de vidéosurveillance. Des caméras sont installées sur la commune depuis un certain temps mais elles ne fonctionnent pas. Elles seront d'ailleurs retirées car elles ne peuvent plus faire partie d'un concept global.

Amendement proposé par la Municipalité

- Le libellé de l'**article 2** du règlement devient **Compétence** et non Délégation - qui est déjà attribué à l'article 10.
- **L'amendement est accepté à l'unanimité.**
- **Le préavis n° 13/2025** Règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance tel qu'amendé **est accepté à la large majorité.**

Acceptent : 40 Refusent : 6 Abstentions : 10

6. Préavis n° 14/2025 : Adoption du Plan d'affectation Praz-Prévôt et de son règlement

Le préavis ainsi que le rapport de commission se trouvent sur le site internet communal.

Plusieurs oppositions ont été déposées contre cet objet, dont certaines par des membres du Conseil qui les ont ensuite retirées. C'est alors posé la question de leurs récusations. Plusieurs échanges ont eu lieu à ce

¹ Annexée au procès-verbal

² Annexée au procès-verbal

sujet entre le président du Conseil, la Direction des affaires communales et droits politiques, et les anciens opposants.

Le **président du Conseil** donne lecture de la dernière réponse reçue de M. Thierry Bornick, juriste et adjoint de la Direction des affaires communales et droits politiques du Canton.

Comme déjà annoncé, notre Direction ne se prononce pas sur des cas concrets et n'émet pas de recommandations de vote. Nous nous limitons à rappeler les principes juridiques applicables. Il appartient ensuite au conseil communal de déterminer si des membres du conseil ont un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter rendant nécessaire une récusation. La page de notre [Aide-Mémoire](#) sur la question de la récusation peut vous aider dans ce contexte.

Dans votre affaire, deux questions principales se sont posées :

- 1. **Le devoir de se récuser disparaît-il si une opposition est retirée ?** Vous avez bien compris le jugement de la CDAP, selon lequel le ou la membre du conseil qui retire son opposition n'a plus besoin de se récuser. Notre direction ne rejoint pas l'avis du Tribunal cantonal. Nous considérons en effet que la reconnaissance d'un intérêt personnel ou matériel ne se limite pas à la question de savoir si une opposition a été formée. Selon nous, l'opposition (ou l'absence d'opposition) constitue un indice parmi d'autres permettant d'attester (ou non) la présence d'un tel intérêt. Cela étant dit, on peut encore préciser que l'affaire traitée par le TC concernait un retrait d'opposition intervenu immédiatement après la séance de conciliation, mais non en vue du traitement du préavis par le conseil, de telle sorte que pourrait se poser la question de l'applicabilité directe de cette jurisprudence à la situation qui vous concerne.*
- 2. **Les membres du conseil communal ayant formé une opposition en poursuivant un but idéal doivent-ils se récuser ?** La récente jurisprudence du Tribunal cantonal que je vous ai mentionnée indique que l'obligation de se récuser concerne aussi les « non-propriétaires » et semble à ce titre inclure les opposants à titre idéal. Comme je vous l'ai dit par téléphone, notre Direction considère qu'il n'y a en principe pas matière à récusation lorsqu'un membre du conseil a fait opposition pour des buts de nature purement idéale (c'est-à-dire en l'absence d'intérêts personnels et matériels) ; sauf en lien avec la levée de sa propre opposition.*

A la lecture de cette réponse, le Président demande au Conseil communal de se positionner car il existe trop de zones grises pour pouvoir statuer de manière claire et précise.

M. Marc Maillard estime que la récusation devrait venir naturellement des conseillers concernés. Il ne demandera pas leurs récusations. Toutefois, il fait remarquer que le bon sens et la bienséance auraient été dans ce cas particulier, de ne pas mettre tout le bureau et le conseil face à cette problématique.

M. Olivier Maggioni informe qu'au niveau fédéral, les engagements politiques ou être membres d'associations à but idéal ne sont pas une cause de récusation. Cependant, le Canton estime qu'une opposition est une cause de récusation. Dès lors, afin d'éviter une annulation de décision donnant ensuite lieu à d'éventuelles procédures, les membres du Conseil ayant retiré leur opposition devraient se récuser.

Mme Anne-Sophie Hamoir demande à Mme Kate Frey et M. Stéphane Simon les raisons pour lesquelles ils ont retiré leur opposition.

M. Stéphane Simon informe que leur décision fait suite à une consultation juridique. D'être géographiquement éloignés de ce plan d'affectation ne leur permettra pas de recourir auprès du Tribunal cantonal. De plus, les statuts actuels de l'association Mont Avenir - dont ils sont membres - ne leur permettent pas non plus d'agir.

➤ **La demande de récusations est mise au vote consultatif et est refusée.**

Acceptent : - Refusent : 35 Abstentions : 20

M. Alexandre Cevey donne lecture des conclusions du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, intervient en préambule des débats sur le fond. Son intervention se trouve sur le site internet communal, annexée au procès-verbal.

Mme Kate Frey relève que si les changements d'affectation du sol sont approuvés aujourd'hui, le terrain et le bâti prendront de la valeur. La Commune a-t-elle effectué une étude sur le montant de la plus-value ? Est-ce que cette dernière a été discutée et intégrée dans les négociations avec les propriétaires ? La Commune prend beaucoup de frais à sa charge. Est-ce que les promoteurs participeront également aux frais d'aménagements du parc ?

Jean-Pierre Moser constate qu'il s'agit de dézoner quatre parcelles. Ce changement d'affectation devrait être taxé de 20% sur la plus-value. Or, selon une annexe jointe au préavis, cette taxe ne sera pas prélevée.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, informe que la parcelle pour le futur parc a été cédée gratuitement à la Commune. Des négociations ont eu lieu avec les propriétaires. Dès lors qu'il n'y a pas de parcelle de dépendance, il a été demandé aux propriétaires de participer au financement des infrastructures du parc, la Commune prenant à sa charge les superstructures. Une entrée d'argent est prévue par le biais de la TEC (Taxe relative au financement des équipements communautaires). La taxe sur la plus-value se fera dans un deuxième temps, une fois que les parcelles auront changé d'affectation. D'autres préavis suivront pour le parc et son entretien, et la construction des bâtiments. La Commune agit en copropriété sur le bâti, elle participe donc à une partie des frais d'entretien et a de fait également son mot à dire.

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, confirme que la taxation sur la plus-value se fait après l'entrée en vigueur d'un plan d'affectation. La DGTL (Direction générale du territoire et du logement) adresse un projet de décision de taxation motivé au propriétaire concerné.

Mme Natalie Betscha déclare ses intérêts car elle habite à la route de Coppoz. Elle s'inquiète de l'entrée et de la sortie des véhicules du futur garage donnant sur cette route (parcelle n° 3642), alors que la circulation actuelle y est déjà très difficile.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, informe que des détails concernant la circulation suivront lors des permis de construire et de la mise à l'enquête.

M. Jean-Pierre Moser relève que les ingénieurs mandatés par les promoteurs sous-estiment souvent les impacts des constructions sur la circulation. C'est au moment du plan d'affectation qu'il faut en discuter car lors de la mise à l'enquête, dans le cas d'éventuelles questions, les réponses données seront que tout est conforme au plan d'affectation approuvé.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, précise que la DGMR ne veut aucune entrée sur la route cantonale. Afin d'éviter trop de circulation sur la route de Coppoz justement, une dérogation a été attribuée pour les activités liées au parc, avec un accès par le sud, par la route de Lausanne. La circulation vers les logements se fera donc par le nord. A noter que la Municipalité s'est engagée à travailler avec l'ATE (Association transports et environnement).

Mme Ariane Annen Devaud déclare ses intérêts en tant que citoyenne du Mont. A n'en pas douter, la sécurité est quelque chose de très important. Il y a une quarantaine d'années, il n'existait pas de trottoir le long de la route de Lausanne, et il y avait déjà des bouchons aux heures de pointe, ce qui rendait cette route cantonale très dangereuse. Actuellement, le Mont est divisé en cinq hameaux distincts, et le Conseil a enfin la chance de pouvoir créer une jonction, une unité, et de pouvoir réunir la population montaine au centre de la commune. Cela serait se tirer une balle dans le pied que de refuser ce préavis et de gâcher ainsi une si belle opportunité.

M. Mathieu Roulet, concernant la mobilité sur le site depuis la route de Lausanne, demande quel type de transition sera mise en place pour faciliter la traversée de la route cantonale.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, informe que la route de Lausanne sera requalifiée dans un deuxième temps, dans le cadre du Mont Centre. La Municipalité viendra avec un projet permettant un passage sécurisé.

M. Nicolas Dupuis s'inquiète que le futur parc devienne un terrain propice au trafic de drogue, sévissant déjà sur la commune. Des mesures de prévention ont-elles été prévues à ce sujet ?

M. Jean-Marie Urfer, municipal Éducation, culture et proximité, estime qu'il faut relativiser ce qu'il se dit sur les réseaux sociaux mais reconnaît qu'il existe un jeu de chat et de la souris entre les dealers et la police. Les aménagements pouvant être mis en place sont notamment : un bon éclairage, la vidéosurveillance, une présence de la police administrative, et des patrouilles effectuées par la gendarmerie.

M. Nicolas Dupuis a l'impression que ce sujet est pris avec un peu de légèreté.

➤ **Le Plan d'affectation est accepté à l'unanimité moins trois abstentions**

Acceptent : 52 Refusent : - Abstentions : 3

➤ **Le règlement est accepté à l'unanimité moins une abstention**

Acceptent : 55 Refusent : - Abstention : 1

➤ **Le plan des servitudes est accepté à l'unanimité moins une abstention**

Acceptent : 55 Refusent : - Abstention : 1

La levée des oppositions³ faisant suite à l'enquête publique du 25 janvier au 23 février 2025 **est mise au vote.**

1. Gille et Joëlle Ogay	Acceptent : 51	Refusent : -	Abstentions : 4
2. Nathalie Fluri	Acceptent : 52	Refusent : -	Abstentions : 4
3. Pro Natura Vaud	Acceptent : 44	Refusent : 3	Abstentions : 9
4. Hoai Bac Pham	Acceptent : 52	Refusent : -	Abstentions : 4

7. Préavis n° 15/2025 : Demande de dépense extrabudgétaire de CHF 200'000.- TTC pour la remise en état du sol de la salle de gym du Rionzi

Le préavis ainsi que le rapport de la Commission des finances se trouvent sur le site internet communal.

M. Thierry Oppikofer donne lecture des conclusions du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal, à l'unanimité de ses membres, d'accorder le crédit demandé de CHF 200'000.- TTC destiné à la réfection du sol de la salle de gym du Rionzi.

Mme Yolanda Müller-Chabloz, faisant le lien avec le préavis sur la vidéosurveillance, demande qui au départ a décidé de faire passer le câble de vidéosurveillance sous la salle de gym et est-ce que cela faisait partie de du crédit voté pour l'école du Rionzi ?

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, précise que le câble ne passe pas sous la salle de gym mais longe le bâtiment. Il ne peut pas donner plus de détails, n'ayant lui-même pas suivi ce chantier à l'époque.

³ Annexe 9 du préavis n° 14/2025, sur le site internet communal

Le préavis n° 15/2025 Demande de dépense extrabudgétaire de CHF 200'000.- TTC pour la remise en état du sol de la salle de gym du Rionzi **est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis n° 16/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Le préavis ainsi que le rapport de Commission des finances se trouvent sur le site internet communal.

M. Thierry Oppikofer donne lecture des conclusions du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

- De maintenir à 72 % de l'impôt cantonal de base le point 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2026 ;
- De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2026 au même taux qu'en 2025.

La **COFIN** recommande à la Municipalité de mettre à jour sa planification financière pour la prochaine législature avec des hypothèses de travail plus réalistes au niveau des dépenses d'investissement, un budget de fonctionnement plus ou moins équilibré et une dette maîtrisée.

- **Le préavis n° 16/2025** Arrêté d'imposition pour l'année 2026 **est accepté à l'unanimité.**

9. Commission consultative d'urbanisme (CCU) – Rapport d'activité 2024-2025

Le rapport complet se trouve sur le site internet.

- **Mme Véronique Zwald**, présidente de la CCU pour l'année 2024-2025, présente un résumé du rapport et revient sur quelques points importants.

Le travail de cette commission est transverse allant même au-delà de la commune, avec le SDNL (Schéma Directeur du Nord Lausannois) et le PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) par exemple. La commission traite aussi bien des objets du passé que du futur, et son travail est loin d'être terminé. Il est donc impératif qu'elle soit maintenue pour la prochaine législature.

La CCU a malheureusement perdu deux jeunes de ses membres lors de cette législature, la commune manquant de logements abordables, et c'est bien regrettable.

Les membres du Conseil communal sont encouragés à transmettre leurs éventuelles propositions ou questions à la CCU. Les promenades diagnostiques sont par exemple l'occasion de relever les points positifs et les problématiques concernant l'urbanisation de la commune.

Les échanges avec la Municipalité sont soutenus mais restent fluides, particulièrement grâce à Mme la Syndique. A noter qu'il est naturel que certains documents ne puissent pas être transmis aux groupes politiques, s'agissant souvent d'esquisses, de brouillons, et donc de documents provisoires.

Enfin, un des souhaits de la CCU serait d'être informée sur les cas litigieux en matière de permis de construire.

- **Le Président** remercie la CCU pour son excellent travail et rappelle que cette commission a été créée grâce à Mme la Syndique au début de la législature précédente car cela devenait nécessaire.

10. Postulat Barry Lopez « La sécurité, une priorité montaine »

Le postulat se trouve sur le site internet communal.

M. Barry Lopez transforme sa motion en postulat.

MM. Olivier Maggioni, Richard Nicole et Nicolas Mojon pour la COGEST souhaiteraient savoir ce que le montant de CHF 1'400'000.- versé annuellement à la gendarmerie couvre exactement comme activités.

M. Jean-Marie Urfer, municipal Éducation, culture et proximité, informe que la Commune reçoit un rapport une fois par mois pour les cas où la gendarmerie est intervenue sur la commune, mais à ce stade, il ne peut pas donner plus de détails.

M. Alfred Belet rappelle que la Commune a décidé d'abandonner sa police municipale. Il suggère à l'Assemblée de consulter le préavis approuvé à l'époque à ce sujet, des informations utiles devant s'y trouver.

- **Le renvoi du postulat « La sécurité, une priorité montaine » à la Municipalité est accepté à la large majorité.**

Acceptent : 48 Refuse : 1 Abstentions : 7

11. Postulat Antoinette Emery « Le Mont est-il bikeable ? »

Le postulat se trouve sur le site internet communal

M. Régis Lagniaz salue ce postulat sur le fond mais émet des réserves sur sa forme, la majorité des commentaires laissés sur le site bikeable.ch ayant été déposés par des membres du Conseil. Il invite l'Assemblée à ne pas approuver cette manière de faire.

Mme Raphaëlle Urfer comprend donc qu'elle ne peut pas laisser de commentaire parce qu'elle est membre du Conseil ?

Mme Brigitte Besson est surprise par cette intervention. Elle précise qu'ils sont cyclistes et qu'il s'agit d'encourager la Municipalité à utiliser des outils existants pour améliorer la sécurité.

M. Barry Lopez rappelle que ceci peut se traiter par le biais de la CCU (Commission consultative d'urbanisme) et dans le cadre du plan sur la mobilité. Pourquoi ne pas transformer ce postulat en interpellation ?

Mme Véronique Zwald, membre de la CCU, encourage et rappelle que les membres du Conseil peuvent transmettre leurs contributions à la commission. Elle profite pour glisser que si la même implication pouvait être apportée aux piétons, elle serait ravie.

- **Le renvoi du postulat « Le Mont est-il bikeable ? » à la Municipalité est accepté à la majorité.**

Acceptent : 30 Refusent : 18 Abstentions : 7

12. Postulat Frédérique Beauvois « Coup de pouce aux parents : Alléger les frais de baby-sitting pour booster l'engagement citoyen »

Le postulat se trouve sur le site internet communal

L'entrée en matière de ce postulat est mise au vote.

Acceptent : 42 Refusent : 8 Abstentions : 4

Mme Frédérique Beauvois souhaitant que cela soit mis en place pour le début de la prochaine législature, demande que son postulat ne passe pas par une commission ad hoc mais soit directement envoyé à la Municipalité.

M. Antoine Chamot propose au contraire qu'il soit d'abord étudié par une commission ad hoc car en consultant les règlements de différentes communes ayant intégré ce principe, il constate qu'il y a beaucoup de divergences concernant la définition des ayants droits. Il s'agirait donc dans un premier temps de filtrer les critères d'octroi en amont afin d'amener un postulat plus précis à la Municipalité.

- **1/5 des membres du Conseil sont favorables au renvoi de ce postulat pour étude à une commission ad hoc.** Celle-ci devra être constituée dès que possible.

Acceptent : 25 Refusent : 26 Abstentions : 4

13. Interpellation Yves-Daniel Essomba « Pour une action communale contre les violences à huis clos »

L'interpellation se trouve sur le site internet communal.

- **La réponse de la Municipalité à cette interpellation se trouve sur le site internet communal.**

Mme Viviane Prats Alvarez ajoute également quelques compléments et remercie vivement M. Yves-Daniel Essomba pour son interpellation, essentielle et opportune, mettant en lumière une problématique majeure : les violences faites aux femmes dans l'espace privé. En tant que citoyenne engagée dans la vie politique de la commune, mais aussi en tant que directrice ad intérim de PROFA et responsable du service de la LAVI, elle ne peut qu'y apporter tout son soutien. En plus de ce qui a été énoncé par M. Daniel Besson, municipal, elle rappelle qu'il existe la Journée annuelle du réseau vaudois de lutte contre la violence domestique, dont la prochaine édition aura lieu le 5 juin 2026. Il y a également la mise en place de la politique « qui tape quitte » ! Une campagne sera également lancée en novembre par le bureau fédéral de l'égalité (BFEG) cherchant à rendre plus visibles les offres de soutien existantes et à renforcer leur accessibilité. Les cantons, villes et communes sont donc appelés à participer activement à la diffusion et à la visibilité de cette campagne. Plus la société déploie des mesures variées et complémentaires, allant de la prévention à la répression, dans un continuum d'action cohérente, plus elle affirme collectivement que les violences sont inacceptables et condamnables. C'est cette mobilisation commune qui rend l'action efficace. Tout ceci plaide pour l'engagement de notre commune dans un tel projet. Concernant l'activation nationale du numéro d'urgence 142 indiqué comme restant partielle dans l'interpellation, ceci s'explique car il ne sera seulement pleinement déployé qu'à partir du 26 mai 2026.

M. Yves-Daniel Essomba est satisfait que la Municipalité entre matière sur ce sujet très sensible.

14. Interpellation Natalie Betscha « Prévenir plutôt que guérir, en matière de sécurité sur la route »

L'interpellation se trouve sur le site internet communal.

- **Réponse de la Municipalité reportée à la séance CC du 3 novembre 2025.**

15. Interpellation Stéphane Simon « Recours Valleyre et transparence »

L'interpellation se trouve sur le site internet communal.

- **Réponse de la Municipalité reportée à la séance CC du 3 novembre 2025.**

16. Interpellation Antoine Chamot « Avenir de la Société de pétanque du Mont-sur-Lausanne »

L'interpellation se trouve sur le site internet communal.

- **Réponse de la Municipalité reportée à la séance CC du 3 novembre 2025.**

17. Interpellation Jean-Pierre Moser « Interpellation urgente concernant la procédure de consultation relative aux modifications des ordonnances fédérales en matière de limitation de vitesse : quels effets sur les projets communaux et quel positionnement de notre commune ? »

L'interpellation se trouve sur le site internet communal.

➤ **Réponse de la Municipalité reportée à la séance CC du 3 novembre 2025.**

18. Communication de la Municipalité

M. Olivier Descloux, municipal, revient sur la séance du Conseil communal du 23 juin 2025 et ses propos sur le fait que les déchets apportés au centre de collecte de Manlout sont amenés à être éliminés. Il aimerait ajouter que la cabane à troc est maintenue et que son principe est même renforcé et encouragé.

19. Communication du Président et du bureau

MCH2 : 3 novembre 2025 – 19h00 en salle du Conseil communal. Présentation en préambule de la séance du Conseil communal.

Elections communales : 8 mars 2026 – Les membres du Conseil communal sont invités à agender cette date car ils seront tous sollicités pour le dépouillement.

Groupe UDC et remplacement

Le président annonce la vacance de deux sièges au sein du groupe UDC ainsi que respectivement dans les Commissions de gestion et des finances. Un délai de cinq semaines à partir de la sortie de M. Fabio Cappelletti a été donné au groupe pour repourvoir au moins à un des sièges. Après ce délai, si le remplacement ne peut se faire, le groupe se retrouvera avec seulement quatre membres, ce qui est en-deçà de ce qui est autorisé pour que le groupe UDC puisse siéger comme tel. Leurs membres deviendront alors des conseillers communaux « sans groupe ».

Recrutement assistante secrétariat du Conseil communal

Mme Natalie Betscha, 2^{ème} vice-présidente, annonce que le comité de sélection a retenu trois candidatures sur les six reçues, ce qui est un bon résultat. Les premiers entretiens auront lieu le lundi 6 octobre 2025 en présence de la secrétaire du Conseil et d'elle-même. A noter que le président du Conseil s'est volontairement récusé de toute la procédure de sélection, l'une des candidatures reçues venant de sa fille.

20. Propositions individuelles et divers

Mme Kate Frey informe qu'on l'a approchée à plusieurs reprises avant la séance pour lui demander de se récuser pour le préavis n° 14/2025. Elle constate que lorsqu'on parle de récusations, la loi s'applique très rapidement, alors que pour l'initiative des arbres, cela prend beaucoup plus de temps. Dès lors, la rigueur juridique s'appliquerait-elle que lorsqu'il s'agit de réduire leurs voix. Comme l'assemblée l'aura remarqué, elle s'est abstenue de voter pour le PA Praz-Prévôt, et ce par respect pour les sensibilités exprimées par chacun lors des débats de ce soir. Elle attend donc que la même rigueur et le même respect soient appliqués pour l'initiative des arbres.

M. Christophe blanc, président du Conseil, précise qu'à titre personnel, à une époque, il a pris la parole lors de chaque fin de séance durant plusieurs mois voire semestre pour connaître l'avancement de sa demande concernant l'internet à haut débit pour la commune. Il a dû faire preuve de patience.

M. Marc Maillard, qui se fait le porte-parole d'un ancien conseiller, souhaite savoir combien coûtent les travaux pour la route de Manlout et pourquoi ils s'arrêtent au niveau de la déchetterie.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, ne peut pas donner le détail des coûts mais précise que ces derniers se trouvent dans le budget, sous la rubrique Entretien des routes. Concernant l'arrêt des travaux, il s'agissait de refaire dans un premier temps la partie endommagée. Les travaux de réfection pour la deuxième partie de la route au niveau du pont St-Michel suivent.

Mme Roxane Berger, concernant la ligne de bus n° 54 et l'arrêt des Planches, informe que les habitants n'ont toujours pas reçu de communications.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, précise que ce projet est toujours en consultation auprès de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). Les riverains directement touchés ont été avisés. Les informations aux habitants des Planches suivront ultérieurement. A noter que la ligne sera prolongée dès décembre mais l'arrêt aux Planches ne sera malheureusement pas encore possible. Le préavis qui est quasiment prêt suivra au printemps 2026 car les travaux ne sont pas possibles en hiver.

M. Pascal Menétrey constate que les problèmes de sons liés à l'utilisation des micros mis à disposition lors des séances du Conseil, qui ont déjà fait l'objet de plusieurs interventions lors de précédentes séances, peinent à se régler. Le son est vraiment catastrophique.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, remontera cette problématique et s'excuse pour les désagréments occasionnés.

Mme Brigitte Besson revient sur le second incendie survenu le 17 août 2025 à la déchetterie Metabader, le premier ayant lieu le 8 septembre 2024, car ceci démontre que des risques réels existent et persistent et qu'une vigilance accrue devrait être indispensable pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent. Le Groupe Bader a-t-il pris ou s'est-il engagé à prendre des mesures concrètes pour la sécurité de ses sites ?

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, informe que le site est sous haute surveillance et qu'une enquête cantonale est en cours.

Mme Yolanda Müller Chabloz revient sur le règlement de la TEC (Taxe relative au financement des équipements communautaires) datant de 2014, et souhaite savoir si les montants servant au calcul de la taxe étaient mis à jour annuellement comme cela y est indiqué, ou est-ce que cela est prévu dans un avenir proche ?

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, reconnaît que la directive doit être revue pour faire suite aux changements de tarifs. Ce travail est en cours.

Mme Chimène Maraviglia informe qu'il y a deux semaines, un accident est survenu au pont St-Michel. Des mesures sont-elles prévues envers les automobilistes roulant à une vitesse excessive depuis Montenailles jusqu'à la déchetterie de Manlout ?

M. Jean-Marie Urfer, municipal Éducation, culture et proximité, explique que les accidents sont discutés avec la gendarmerie une fois par mois pour autant qu'ils aient été déclarés. La Police administrative les pointe ensuite géographiquement sur la commune.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, n'a pas eu connaissance de cet accident. Dans le cadre du plan communal de mobilité, la Commune travaille pour améliorer l'espace pour les piétons à cet endroit. L'installation de radars pédagogiques joue souvent un rôle dissuasif mais il est vrai que cela n'empêche pas certains automobilistes de rouler à grande vitesse.

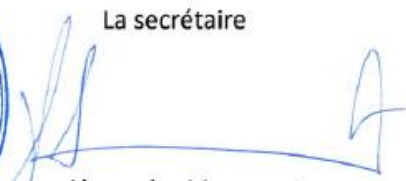
Contre-appel : Mme Claudine Testaz et MM. Alfred Belet, Régis Lagniaz, Solomandimby Marguerat, Pietro de Gregorio sont présents.

Le Président lève la séance à **23h10**.

La prochaine séance aura lieu le lundi 3 novembre 2025 à 20h00 à la salle du Conseil communal.

Le Mont-sur-Lausanne, le 9 octobre 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

 Le président Christophe Blanc		 La secrétaire Alexandra Magnenat
---	---	---

Annexes : Démission de M. François Bezençon
Démission de M. Fabio Cappelletti de la COFIN et sortie du groupe UDC et Indépendant de droite.

Démission du Conseil communal reçue de M. François Bezençon en date du 30 juillet 2025

François Bezençon
Ch. de la Valleyre 63
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Conseil communal
du et au Mont-sur-Lausanne
Rte de Lausanne 16 – CP 35
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Le Mont/Lausanne, le 30.07.2025

- Démission du conseil communal
- Démission de la commission de gestion

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire,

Par la présente, je me vois dans la regrettable obligation de vous adresser ma démission en tant que conseiller communal du groupe UDC & indépendants de droite, ainsi que comme membre de la commission de gestion, avec effet au 31 août 2025.

En effet, mon bail à loyer a été résilié pour cause de mise en vente de la villa que j'occupe depuis treize ans. Les recherches entreprises par mes soins ne m'ont pas permis de trouver un bien équivalent et situé sur le territoire politique de la commune du Mont-sur-Lausanne. Dès le 1^{er} septembre 2025t, je ferai donc élection de domicile dans une autre commune de notre canton.

C'est donc avec regrets que je me dois de quitter ma modeste fonction de conseiller communal. Je tiens à remercier le bureau, tout comme la Municipalité, de m'avoir permis de découvrir des membres élus dont les dispositions au consensus politique et la volonté de satisfaire au bien public sont bien présentes.

Je souhaite une très bonne continuation à la très belle commune du Mont-sur-Lausanne face aux défis qui l'attendent et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, mes salutations les meilleures.

François Bezençon

Copie pour info et par courriel : greffe municipal de la commune du Mont-sur-Lausanne
M. Fabio Cappelletti, chef de groupe UDC & indépendants de droite

Démission de la COFIN et sortie immédiate du groupe UDC et Indépendant de droite reçues de M. Fabio Cappelletti par courriel le 15 septembre 2025.

Monsieur le Président,
Madame,

Par le présent courriel, je vous communique ma sortie, avec effet immédiat, du groupe « UDC et indépendants de droite ». Ce dernier continuera à exister car, après mon départ, il comptera encore cinq membres (art. 50 al. 2 de notre règlement). Je ne peux bien évidemment pas garantir pour le futur. Le groupe prendra désormais la dénomination « UDC », car il ne contient plus de représentants des Indépendants de droite (ID). Pour ce qui me concerne, je vais continuer à siéger au Conseil, pour l'instant en tant que « sans groupe ».

Conformément à l'art. 39 al. 4 de notre règlement, je suis également démissionnaire de la COFIN. J'ai déposé le rapport sur le préavis 15/2025 ce matin. Lors du prochain Conseil, les conclusions du rapport seront lues par le président de la COFIN.

En sortant du groupe, je quitte évidemment mon rôle de chef de groupe. Le représentant du groupe « UDC » au Bureau, qui nous lit en copie, vous communiquera en temps voulu mon remplaçant à la COFIN, les représentants du groupe « UDC » pour les commissions ad hoc à venir, ainsi que le nom du nouveau chef de groupe. Le représentant du groupe « UDC » au Bureau continuera à s'occuper de la tâche de vous communiquer le remplaçant de M. Bezençon, d'ici la prochaine séance du Conseil.

Meilleures salutations

FC

Fabio Cappelletti
Conseiller communal
Indépendant de droite